



Dossier de candidature à la formation de

**LICENCE PROFESSIONNELLE EN AGRONOMIE**  
**Agent de Développement Agricole et Rural**  
**Formation continue en 11 mois**

Photo

**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

**I - ETAT CIVIL**

**NOM** .....

**Nom de jeune fille** .....

**Prénoms** .....

**Date de Naissance**..... **Lieu**.....

**N° Sécurité Sociale** .....

**Nationalité**.....

**Adresse** .....

.....

**Tél. fixe**..... **Tél. portable**.....

**Email** : .....

**Situation de famille** : **Célibataire - Marié(e)**

**Autre (à préciser)** .....

**Nombre d'enfants à charge** .....

**II - FORMATION**

Indiquez précisément toutes les formations suivies, année par année, depuis l'entrée dans le cycle secondaire

Etablissement(s) fréquenté(s)	Année scolaire	Diplôme préparé Formation suivie	Diplôme obtenu Oui/Non

**Langues vivantes :**

1ère langue

Nbre d'années

2ème langue

Nbre d'années

**Séjours à l'étranger :** .....

**Dates :**..... **Durée :** ..... **Pays :** .....

**Avez-vous déjà bénéficié d'une rémunération au titre de la promotion sociale (formations rémunérées par Pôle Emploi, AFR, ASP..) ?**

OUI

NON

**Si oui :** A quelle date ? : .....

Durée : .....

**Formations concernées :**

.....

.....

.....

**III - ACTIVITES PROFESSIONNELLES**

Préciser s'il y a lieu, les périodes de chômage (indemnisé ou non)

Employeur(s)	Adresse	Dates		Qualification(s)
		du	au	

**Situation actuelle : Vous êtes :**

Inscrit (e) comme demandeur d'emploi au Pôle Emploi (préciser depuis le \_\_\_\_\_ )  
 Percevez-vous une indemnité chômage ?  OUI, jusque .....  
 NON

Salarié (e): Employeur actuel :  
 .....  
 .....

Exploitant(e) agricole

Aide familial(e) ou conjoint(e) d'exploitant

Autre (préciser) : .....  
 .....  
 .....

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

**Avez-vous le permis de conduire :**  OUI  NON

Date : ..... Lieu : .....

**Avez-vous un véhicule :**  OUI  NON

**JAPD effectué :**  OUI  NON

Comment avez-vous eu connaissance de la formation Licence Professionnelle Agent de Développement Agricole et Rural ?

- La Presse (préciser) .....
- Le Pôle Emploi : (préciser quelle agence) .....
- Un Centre de Formation .....
- Une lettre personnelle .....
- Votre employeur .....
- Autre (préciser) .....

**OBSERVATIONS EVENTUELLES :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de déroulement de la formation, je m'engage à verser intégralement le montant des droits de scolarité, et je certifie sur l'honneur que tous les renseignements ci-dessus sont exacts.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature,

Dossier à retourner à :  
**Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine**  
**9, rue de la Vologne - Bât I- 54520 LAXOU**

Contact :  
**Philippe ALIBERT**  
**Tél. 03.83.93.34.07 Fax 03.83.93.34.95**  
**e-mail :formation@lorraine.chambagri.fr**





Pour tout savoir sur la formation

**LICENCE PROFESSIONNELLE EN AGRONOMIE  
Agent de Développement Agricole et Rural**

**I - A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?**

- \* A DES ADULTES, car c'est une formation de Promotion Sociale financée dans le cadre de la formation professionnelle continue.
- \* A DES PERSONNES AYANT un diplôme de niveau III (BAC +2 : BTSA, DUT, DEUG) et **6 mois d'expérience professionnelle pour le statut de la formation continue.**
- \* A DES PERSONNES AYANT un projet professionnel dans le secteur agricole et rural (création d'entreprise, diversification, métiers du conseil ou de la formation).

**II - QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE FORMATION ?**

- Les licences professionnelles sont des nouveaux diplômes dans le paysage universitaire, à finalité professionnelle, réalisées en partenariat avec le secteur professionnel.
- Ces formations accueillent un public d'origines diverses issu de la formation initiale et de la formation continue.
- Elles ont été conçues pour répondre aux besoins spécifiques du monde professionnel. Elles se situent à l'interface de plusieurs domaines de qualification et associent étroitement savoirs théoriques, compétences techniques et sciences humaines.
- Elles doivent répondre aux nouveaux besoins exprimés dans le domaine socio-économique : couvrir une large palette de champs professionnels, palier aux difficultés de recrutement dans certains secteurs et répondre à la demande des métiers en émergence.
- Les objectifs de cette formation sont d'acquérir ou renforcer les savoirs faire et savoir être nécessaire à son métier d'Agent de Développement Agricole et Rural. Echanger ses expériences entre agents de développement, prendre en compte les missions d'intérêt général inscrites dans la stratégie des Chambres d'Agriculture. Satisfaire aux obligations de qualifications définies par les décrets sur le développement agricole.

**III - QUELLE EST LA SANCTION DE CETTE FORMATION ?**

La grande originalité de cette formation réside dans l'aménagement des programmes et des enseignements. Les stagiaires se présentent à l'examen :

- Licence, niveau II (licence professionnelle en agronomie, option Agent de Développement Agricole et Rural.)

#### **IV - COMMENT SE DEROULE LA FORMATION ?**

\* La formation commence en octobre et dure 11 mois (jusqu'à la soutenance orale du mémoire en septembre),

\* L'enseignement est réparti sur 46 semaines à temps plein dont :

- 20 semaines au centre (28 heures/semaine) (*durée exacte à confirmer*)
- 26 semaines de stage en entreprise (35 h / semaine) pour la formation continue,
- 16 semaines de stage en entreprise (35 h / semaine) pour la formation initiale.

\* La formation se déroule à l'is4a à LAXOU, à l'IUT du Montet à Villers les Nancy et à la FAC de sciences à Villers les Nancy (Université Henri Poincaré).

- L'évaluation porte sur :
  - des épreuves en contrôle continu (coef 6)
  - le projet tutoré (coef. 1)
  - le mémoire (coef. 3)

#### **V - QUI SONT LES FORMATEURS ?**

L'IUT Nancy Brabois, la FAC de science, les centres de comptabilité et de gestion lorrains, la Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine, et l'Association Lorraine pour la Promotion en Agriculture (ALPA) mettent en commun leurs potentiels de formation pour fournir les bases de l'enseignement de la licence professionnelle.

Une large place est faite aux interventions de nombreux spécialistes professionnels du secteur agricole et rural au niveau des enseignements, des suivis de projets individuels et des suivis de projet de groupes tutorés.

#### **VI - QUELLES COMPETENCES ?**

La licence professionnelle Agent de Développement Agricole et Rural permet d'approfondir ses compétences techniques et scientifiques ainsi que de développer :

- Polyvalence et autonomie
- Rigueur dans la gestion et la conduite de projet.
- Chef de culture ou manager général dans ces mêmes secteurs.
- Les diplômés pourront en outre, être amenés à occuper des fonctions d'administrateur dans des entreprises situées en amont et en aval de la production agricole (approvisionnement, transformation, distribution, centre de comptabilité et de gestion) ou d'organismes partenaires de gestion du secteur ou des filières concernées.
- Métiers de l'ingénierie et du conseil en entreprise.
- Métiers de la formation, de l'enseignement ou de l'animation dans le secteur agricole et rural.

Pour tous renseignements, contacter

**Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine**  
**9 rue de la Vologne – Bât i 54520 LAXOU**  
**Philippe ALIBERT**  
**Tél. 03.83.93.34.07 Fax 03.83.93.34.95**  
**e-mail :formation@lorraine.chambagri.fr**

<p style="text-align: center;"><b>PROGRAMME DE LA FORMATION LICENCE PROFESSIONNELLE EN AGRONOMIE « AGENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL »</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

GENERALITES

La Licence Professionnelle en Agronomie est déclinée en 3 parcours, avec un socle commun de formation. A partir de l'apport d'informations (cours, TP ou TD), les stagiaires auront à mobiliser l'ensemble de leurs connaissances dans le cadre d'études de cas concrets (travaux pratiques, travaux ou enquêtes de terrain, études de cas).

⇒ Les 3 parcours :

1. Agent de Développement Agricole et Rural
2. Ingénierie de l'Entreprise Agricole
3. Développement Durable des Territoires

LE SOCLE COMMUN AUX 3 PARCOURS : 224 heures (soit 19 ECTS)

Il se compose de 8 modules de disciplines générales, répartis en 4 Unités d'Enseignements. 7 modules de 28 h chacun sont obligatoires, et un module de 28 heures sera au choix des étudiants (soit 3 ECTS).

- UE 1 : Génie Biologique, Connaissance de l'entreprise
- UE 2 : Outils de communication (Communication, Langues étrangères)
- UE 3 Environnement de l'entreprise (Diagnostic de territoire, Développement et politiques économiques et sociales)
- UE 4 Fonctionnement de l'entreprise (Analyse systémique, qualité)

L'objectif de ce socle commun aux 4 parcours est

- d'appréhender l'environnement de l'entreprise agricole ou rurale : institutions, acteurs, approche socio-économique,
- de maîtriser les outils fondamentaux nécessaires à l'analyse interne de l'entreprise
- d'acquérir des techniques d'expression et de communication

LA FORMATION SPECIFIQUE DU PARCOURS ADAR: 196 h (14 ECTS)

**La formation spécifique à la Licence Professionnelle Agent de Développement Agricole et Rural se compose de 7 modules de 28 h chacun :**

- **Création d'entreprise**
- **Outils informatiques et multimédias**
- **Développement agricole et rural**
- **Démarche commerciale du conseil**
- **Relation agriculture et société**
- **Innovation et créativité**
- **Approfondissement technique**

**Cette formation, après des apports théoriques, est basée sur l'étude de cas concrets en travaux individuels ou de groupe.**

**Les enseignements, études de cas et expériences en entreprises se répartissent de la façon suivante :**

<b>Enseignements :</b>	<b>420 heures</b>
<b>Projet tutoré</b>	<b>150 heures</b>
	<hr/>
<b>Sous total enseignement :</b>	<b>570 heures</b>
<b>Stage en entreprise</b>	<b>910 heures (en formation continue)</b>
	<hr/>
<b>Soit un total de</b>	<b>1480 heures</b>

*(en formation initiale, le stage en entreprise a une durée de 560 heures)*

## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

### POUR TOUS LES CANDIDATS :

**- une lettre sur papier libre expliquant les motivations à suivre la formation demandée, et présentation écrite du projet professionnel (3 à 4 pages dactylographiées)**

- un curriculum vitae
- une photocopie du diplôme BAC +2 (BTS, DUT, DEUG) et les derniers livrets scolaires
- 2 photos d'identité récentes (format standard) dont une pour le dossier de candidature,
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou de séjour.
- Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)
- Photocopie d'attestation de la carte vitale CPAM ou MSA
- le dernier certificat de travail
- 6 bulletins de salaire consécutifs à temps plein :
  - o **ou** bulletins de salaire et certificats de travail pour 910 h de travail au cours d'une période de 12 mois
  - o **ou** bulletins de salaire et certificats de travail pour 1 820 h de travail au cours d'une période de 24 mois.
  - o **ou** bulletin de salaire et certificats de travail justifiant de 6 mois d'expérience professionnelle.
- **le jour de la rentrée (début octobre) : carte Pôle Emploi "avis de changement de situation" ou pour les personnes n'ayant pas de droits ASSEDIC : la « notification de rejet »**
- **Pour les mères de famille :**
  - ◆ Mère de 3 enfants :
    - Copie du livret de famille
  - ◆ Mère (ou père) séparé(e), divorcé(e), veuf(e)
    - Attestation de la CAF
- **Travailleur handicapé :**
  - Décision de la COTOREP (fiche 12.1)
  - 12 fiches de paie

### **SI VOUS AVEZ ETE (ou si vous êtes actuellement) EXPLOITANT(E) AGRICOLE, AIDE FAMILIAL(E), CONJOINT(E) D'EXPLOITANT, ASSOCIE(E) D'EXPLOITATION :**

- une attestation d'inscription à la MSA précisant les dates de début et fin d'inscription.

## REMUNERATIONS DES STAGIAIRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

**IMPORTANT** : tout futur stagiaire en formation continue doit obligatoirement être inscrit au Pôle Emploi avant l'entrée en formation. Pour pouvoir accéder à l'ASP, nous vous demanderons une notification de rejet du Pôle Emploi, ceux-ci étant prioritaires.

### SOIT ASP

\* **LES NON-SALARIES** : (aide familial(e), exploitant(e) (1 an MSA), commerçant(e), ...)  
Justifier de 12 mois d'activité professionnelle, salariée ou non salariée, dont 6 mois consécutifs, dans les 3 ans précédant l'entrée en stage

\* **LES SALARIES PRIVES D'EMPLOI**

(Congés payés compris) + éventuellement indemnités transport ou hébergement  
Justifier de 910 heures de travail au cours de 12 mois consécutifs ou 1 820 heures au cours de 24 mois.

\* **PUBLIC FEMININ PARTICULIER NE BENEFICIANT PAS DES ASSEDIC** (mère de famille, femme célibataire assurant la charge d'un enfant, femme veuve, divorcée, séparée judiciairement).

\* **DEMANDEURS D'EMPLOI**

(Congés payés compris) + éventuellement indemnités transport ou hébergement  
Ne justifiant pas de 910 H de travail (ou 1 820 H)

Aides aux personnes CNASEA : voir page suivante

### SOIT POLE EMPLOI

Percevant à l'entrée en stage l'allocation de base au titre des indemnités de chômage :  
**ALLOCATION de RETOUR à l'EMPLOI (AREF) dans le cadre d'un Projet d'Action Personnalisé (PAP)**

### SOIT CONGE INDIVIDUEL FORMATION (CIF)

Pas de changement : maintien du salaire pendant la durée du stage. Prise en charge complète ou partielle des frais de formation.

Faire la démarche auprès de l'employeur suffisamment longtemps (environ 6 mois) avant l'entrée en stage.

### FRAIS PEDAGOGIQUES :

Les frais pédagogiques sont de 165 € pour la durée totale en centre de formation, hors IUT. Attention, les frais d'inscription peuvent également être demandé par l'IUT Brabois (inscription première et droits systématiques).

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT** concernant votre rémunération, contacter

**M. ALIBERT au 03.83.93.34.07**

**AIDES DE L'ASP au 01/01/2010**

Uniquement pour les personnes qui bénéficieront de la rémunération ASP

<b>Défraiements</b>	<b>Montants et conditions</b>	<b>Pièces justificatives</b>
Frais de restauration	2.5 € / jour réel de formation <u>uniquement en cas de stage temps plein</u>	Aucune
Frais de transport	2.5 € / jour réel de formation ou <sup>1</sup> Prise en charge de l'intégralité du coût de la carte METROLOR quelque soit l'organisation du stage (temps plein ou temps partiel rémunéré) uniquement pour les périodes en centre et/ou en entreprise en dehors de la localité d'habitation.	Pièces à fournir par le stagiaire, à la SNCF lors de la demande de la carte : photocopie de la pièce d'identité, photo d'identité, attestation de l'organisme et photocopie de l'avis de paiement du CNASEA du mois précédent.
Frais d'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Versés uniquement en cas de stage temps plein</li> <li>▪ A partir de 50 km entre le domicile et le lieu de formation ou d'alternance en entreprise, dans la limite de 20 € par nuitée et sur présentation de justificatifs.</li> </ul>	Attestation du centre qui héberge le stagiaire,  Ou  Facture ou quittance de loyer accompagnée du contrat de bail.
Frais de garde d'enfant de moins de 3 ans induits par l'entrée en stage	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dès le premier enfant</li> <li>▪ Remboursement intégral sur justificatifs dans la limite du plafond fixé à 10 € / jour réel de formation pour un enfant, ou 15 € / jour réel de formation pour deux enfants et plus !</li> <li>▪ La mode de garde devra être agréée (crèche, halte garderie, assistante maternelle,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Livret de famille ;</li> <li>▪ Justificatifs de frais de garde (facture acquittée ou bulletin de salaire de l'assistante maternelle).</li> </ul>

<sup>1</sup> Le stagiaire devra choisir entre les deux options, et ne pourra, en cours de stage, renoncer à l'option choisie